
N° 2016/106

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 2 juillet 2016

OBJET :

**CREATION D'UN
BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
ASSUJETTIES A LA
TVA**

L'an deux mille seize, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Corinne TANGE, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Eric CASSERON

PROCURATIONS: Monsieur Patrice BRONSART pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Karim KENTACHE, Madame Aude POIREE pouvoir à Madame Florence GABRY, Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA, Madame Véronique PETIT

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Jeanne FROIDUROT, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe VIGIER

oooooooooooo

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction de la nomenclature comptable M 14;

Le budget annexe a pour objet de regrouper les opérations d'un même domaine d'activités ayant une certaine autonomie et qui consiste à rendre ou à produire des services qui s'auto-financent.

Le service dispose ainsi d'un budget et d'une comptabilité distincts, dont l'exécution donne lieu à l'émission de mandats de paiements et de titres de recettes dans des séries de bordereaux distinctes de celles du budget principal.

Eriger un service en budget annexe revêt donc les intérêts suivants :

1. fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service, suivre d'année en année l'évolution de sa situation financière, dégager ses propres résultats et retracer l'affectation donnée à ces résultats ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **12**

Votants : **16**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 11 juillet 2016

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

2. décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général et le budget annexe : constitution, augmentation ou diminution du fonds d'établissement, versement d'excédents d'exploitation, versement de subventions (si nécessaire de couvrir un déficit d'exploitation) ;
3. Faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales et notamment les déclarations de TVA ;
4. Isoler les risques financiers de certaines opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée (cas par exemple des opérations d'aménagement, ZAC, lotissements...)

Afin de mettre en évidence les opérations de locations dans lesquelles la Commune de Chaumontel entend progressivement investir de manière croissante et alors que ces locations sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe « locations assujetties à la TVA ».

Toutes les recettes et les dépenses relatives à ces locations seront donc inscrites à ce budget annexe « locations assujetties à la TVA » à compter de 2017 et donneront lieu à versement (pour les recettes) ou récupération (pour les charges) de TVA de manière mensuelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;
Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE la création d'un budget annexe « Locations assujetties à la TVA », à compter du 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,